



Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 06/11/2023

Date d'affichage : 23/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – C. AMAROT-HOUSSARD – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : M. Y. TESTON a donné pouvoir à T. SEGUIN – M. S. LAMBERT a donné pouvoir à P. PARISOT – M. O. HOUILLON a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – Mme M. HEQUET a donné pouvoir à A. IPPONICH – M. Q. COUVREUR a donné pouvoir à G. BRIOT

Absents : Mme M. BONNET – M. P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/11/68

Subvention sur projets 2023

Les membres de la Commission Sports et Loisirs, après étude des dossiers, proposent d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions sur projets	Montants proposés 2023 en €
Orange de chine	200 €
APPMA (école de pêche)	300 €
Pêcheurs à la ligne (aménagement Etang du Magny)	500 €
Ski Club	300 €
Compagnie d'arc (action de promotion)	350 €
Patrick Gentilhomme (raid handisport)	300 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ❖ VALIDE le versement des subventions sur projet comme indiqué ci-dessus,
- ❖ PRECISE que le versement est conditionné à la production d'un devis signé ou d'une facture,
- ❖ PRECISE que les crédits sont inscrits au budget,
- ❖ DONNE pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à ce dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

